



Appel à candidatures pour un post-doctorat

Université Jean Monnet de Saint-Etienne (année 2012)

Titre du projet de recherche

Le peuplement comme catégorie des politiques urbaines. Etudes de cas dans l'agglomération stéphanoise

Laboratoires d'accueil : EVS (CNRS UMR 5600) et TRIANGLE (CNRS UMR 5206)

Durée du contrat : 12 mois

Dates : du 1/1/2012 au 31/12/2012

Conditions de rémunération

La rémunération sera fondée sur la grille de salaire contractuels UJM (pour information : 1942 euros nets mensuels en 2011 pour un post-doctorat ; la grille 2012 n'est pas encore disponible).

Candidatures

- Le candidat doit avoir un doctorat de science politique, géographie, sociologie ou aménagement de l'espace/urbanisme.
- Le dossier de candidature ci-joint est à adresser, d'ici le 14 juin 2011, à Christelle Morel Journal (christelle.morel.journal@univ-st-etienne.fr) et Valérie Sala Pala (valerie.sala.pala@univ-st-etienne.fr).

Contact

Pour plus d'information, contacter Christelle Morel Journal (christelle.morel.journal@univ-st-etienne.fr) et Valérie Sala Pala (valerie.sala.pala@univ-st-etienne.fr).

Résumé du projet scientifique

Le peuplement comme catégorie des politiques urbaines Etudes de cas dans l'agglomération stéphanoise

Prolongeant un projet de recherche TemiS¹ (« Le peuplement comme enjeu des politiques urbaines. Le cas de l'agglomération stéphanoise », 2008-2011) qui a permis d'identifier et d'expliquer les principales recompositions de la construction du « peuplement » comme problème d'action publique par les politiques urbaines menées dans l'agglomération stéphanoise, ce projet de recherche post-doctorale vise à développer deux études de cas fouillées à l'échelle de deux quartiers de l'agglomération que le projet de recherche initial a permis d'identifier comme particulièrement intéressants à analyser.

1. Cadre problématique et enjeux théoriques

Le terme de peuplement est traditionnellement défini de deux grandes manières : il peut renvoyer soit à un état (à savoir la distribution spatiale des populations sur un territoire, ou au sein d'un parc de logements), soit à une action (visant à modifier ou maintenir cette distribution). Nous le définirons ici dans ce deuxième sens, c'est-à-dire comme *une action, plus ou moins délibérée et formalisée, consistant à intervenir sur la répartition spatiale de populations, en fonction de certaines de leurs caractéristiques sociales, ethniques, religieuses, sexuelles ou autres, réelles ou présumées.*

Le peuplement, ainsi entendu, fait figure d'enjeu saillant autant qu'insaisissable des politiques urbaines actuelles ou plus anciennes. Saillant, il l'est au regard de l'intensité des réflexions et des mobilisations qu'il suscite, tant chez les acteurs de ces politiques publiques que chez les chercheurs qui les étudient. La connaissance, le contrôle socio-spatial et le modelage des populations sont au cœur de la « volonté de savoir » et des « dispositifs de gouvernementalité » (Foucault, 2004) des Etats modernes. Insaisissable, le peuplement l'est néanmoins en raison des difficultés auxquelles se heurtent les chercheurs pour objectiver cette dimension de l'action publique, en particulier dans les démocraties occidentales « pacifiées » où il prend souvent des formes non officielles, donne lieu à des catégorisations et des modes d'action discrets. On peut faire l'hypothèse que si les « politiques de peuplement » y sont parfois suspectes ou illégitimes, au point de devoir être tuées voire déniées, c'est parce que la notion est plus facilement associée à des expériences historiques de domination et de violence extrêmes, telles que guerres civiles et politiques d'« épuration ethnique », construction de ghettos (ARSS, 2005), politiques d'*apartheid* (Houssay, 1999 ; Massey et Denton, 1993 ; Morange, 2006), entreprises de colonisations, construction des Etats nations et déplacement de populations, dont il s'agit de se démarquer.

Depuis les enquêtes pionnières de l'Ecole de Chicago, de nombreuses recherches portent pourtant sur les processus de ségrégation socio-spatiale, sur les effets des politiques urbaines sur la composition des quartiers et la gentrification, ou encore sur les formes et déterminants des mobilités résidentielles et géographiques. Dans cette recherche, nous souhaitons nous concentrer non pas tant sur la question des effets des politiques urbaines sur

¹ Créé en 2006, TemiS (Territoires, Mutations, Innovation, Société) est le pôle de recherche et de formation en Sciences Humaines et Sociales de Saint-Etienne. Cf. <http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/recherche/pole-territoires-mutations-innovation-societe-temis-222355.kjsp>.

le peuplement que sur celle des *intentions, choix et stratégies politiques* en la matière, ainsi que des *représentations sociales et catégorisations* qui orientent ces choix.

On s'intéressera donc à la façon dont le peuplement est construit à la fois comme problème et comme solution par la multitude d'acteurs qui « produisent » la ville, l'habitat et le peuplement, à savoir les élus locaux, les fonctionnaires des collectivités territoriales, les experts -bureaux d'étude et d'ingénierie sociale, agences d'urbanisme, universitaires, etc.-, les organismes de logements sociaux, les promoteurs privés, les acteurs économiques (les entreprises ayant historiquement joué un rôle essentiel dans les politiques de peuplement visant à fixer la main-d'oeuvre), les habitants, etc. Cette construction du peuplement comme problème et comme solution s'inscrit aujourd'hui dans un contexte où l'attraction des catégories sociales moyennes et supérieures est érigée en enjeu fort du développement urbain, tandis que l'objectif de mixité sociale est constitué en principe clé de l'action publique, en matière d'habitat et de rénovation des quartiers populaires. On s'interrogera enfin sur la façon dont les divers acteurs du « peuplement » inventent, « bricolent », et mobilisent différents outils et instruments (cognitifs, financiers, normatifs, juridiques, etc.) pour conduire ces politiques de peuplement à l'échelle du quartier.

2. Présentation des études de cas

a) Montreynaud

Situé au nord-est de la ville de Saint-Etienne, Montreynaud constitue un quartier diversifié tant en termes de peuplement que d'habitat. Au noyau d'urbanisation initiale de Molina sur la partie basse de la colline, composé de maisons individuelles, souvent assemblées en lotissements et comprenant une expérience signifiante de « Castors », et de quelques immeubles collectifs, se sont ajoutés deux grands programmes de logement sociaux collectifs à partir de 1966 : Montreynaud-le-Haut (premier programme de la ZUP, créé par arrêté préfectoral du 11 mars 1966, composé des secteurs d'habitation Chabrier, Gounod et Forum) et Saint-Saëns. Michel Durafour, alors maire de la ville, confère à cette ZUP tous les attributs d'une nouvelle centralité et en fait l'emblème de la modernité urbaine stéphanoise.

Dix ans après la création de la ZUP, l'échec apparaît patent à de nombreux acteurs : le caractère social de l'offre de logements a été renforcé, le programme de construction a été réduit à plusieurs reprises, les bailleurs sociaux peinent pourtant à remplir les logements existants, les équipements et services – à l'instar de la Direction départementale de l'Équipement de la Loire, s'implantent ailleurs, etc. La ZUP de Montreynaud a connu plusieurs opérations de réhabilitation, inscrites dans la succession des procédures qui saisissent les quartiers d'habitat social à partir de 1977, sachant que le premier objectif de la politique conduite est l'insertion de Montreynaud dans la ville par le biais d'arrangements spatiaux (classement de la rue des Aciéries dans le domaine public, projet mixte de l'architecte-urbaniste C. Devillers sur le quartier Saint-Saëns, désenclavement du quartier par l'amélioration de l'offre en transports urbains, etc.). Doté d'une Zone Franche Urbaine depuis 1997, Montreynaud fait partie du Grand Projet de Ville de Saint-Etienne lancé en 2001. Les habitants, les techniciens parlent déjà d'« acharnement thérapeutique ». En avril 2005, la première version du volet « Montreynaud » de la convention liant la Ville de Saint-Etienne à l'ANRU est rejetée au prétexte que le projet municipal n'est pas suffisamment abouti. Deux ans plus tard, l'étoffement du volet économique permet la validation du projet et l'engagement de la convention ANRU à Montreynaud.

La recherche post-doctorale aurait pour but de reconstituer finement la succession des projets de rénovation ainsi que leurs modalités de portage par les acteurs locaux (élus municipaux, parlementaires, techniciens des collectivités et organismes impliqués,

représentants des bailleurs impliqués dans le quartier, associations ou habitants, etc.). Ce faisant, ce sont les stratégies de peuplement qui feront l'objet d'une investigation particulière, la question du « peuplement » étant considérée comme un nouvel analyseur éclairant les processus de valorisation / dévalorisation qui ont affecté ce quartier.

b) Firminy-Vert

Initié de manière très volontaire par E. Claudius-Petit, maire de Firminy de 1953 à 1971, le grand ensemble de Firminy-Vert s'inscrit dans une période historique encore marquée par la croissance économique, même si l'industrie métallurgique locale commence à marquer le pas. La construction du grand ensemble démarre dès 1957, accompagnée d'opérations de rénovation urbaine dans les quartiers anciens de la ville dont la vétusté est repérée depuis les années 1940. A l'origine propriété exclusive de l'Office HLM de la ville, les logements de Firminy-Vert sont au nombre de mille soixante-dix logements, sans compter l'unité d'habitation de Le Corbusier qui en comprend initialement quatre cent quatorze. Contrairement à Montreynaud, Firminy-Vert ne s'inscrit que récemment, et encore virtuellement, dans l'histoire de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. Les émeutes qui ont secoué le quartier, notamment autour de l'immeuble dit du « Grand H », pour complexe que soit leur analyse, ont montré à tout le moins la fragilité d'un quartier, de plus en plus appréhendé au prisme patrimonial de la valorisation des édifices de Le Corbusier. Si l'histoire initiale du « peuplement » des logements de Firminy-Vert est connue, marquée par des enquêtes sociales destinées à déterminer les capacités d'adaptation des expropriés et expulsés aux nouvelles normes d'habitat, les mobilités résidentielles ultérieures et les stratégies du bailleur et de la municipalité sont mal connues.

L'objectif de la recherche post-doctorale est de mieux cerner les modalités de gestion des logements de Firminy-Vert, en regard des autres ensembles résidentiels sociaux de la ville et au sein même du grand ensemble. L'analyse des stratégies de peuplement pourrait expliquer l'effet « mistigri » repéré à Firminy-Vert qui fait se succéder des figures d'espaces-repoussoirs : l'Unité d'habitation, le Grand H, la Corniche, etc.

Les deux monographies de Montreynaud et de Firminy-Vert, basées sur des recueils d'archives (archives municipales et des bailleurs), de documents et d'entretiens, constitueront des ressources heuristiques précieuses pour nourrir les questionnements soulevés plus haut sur les *intentions*, *choix* et *stratégies politiques*, sur les représentations sociales et les catégorisations qui informent ces intentions et ces choix, et, le cas échéant, sur les instruments d'action publique ou parapublique inventés et mis en œuvre pour atteindre les objectifs de peuplement définis.